

Note de cadrage

Atelier de projet

« Pour une politique de stationnement garantissant une utilisation équitable de l'espace public » à Grenoble

Contexte :

Dans le cadre de la Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendant, la Ville de Grenoble s'engage à mettre en place deux Ateliers de projet par an, ayant pour mission de produire des préconisations sur une politique municipale donnée. En 2024, Les Conseils citoyens indépendants de territoire ont choisi de traiter prioritairement deux sujets : « l'accès à l'eau sur l'espace public » et « la politique de stationnement et l'utilisation partagée de l'espace public » à Grenoble.

Le mandat confié aux citoyen-nes de l'Atelier de projet :

Cet Atelier de projet sera chargé d'établir des préconisations citoyennes pour une **politique de stationnement à Grenoble garantissant une utilisation équitable de l'espace public.**

Le stationnement sur voirie occupe une grande place sur l'espace public, pourtant limité et qui doit répondre à de nombreux autres usages. Cette importante occupation, et d'une manière générale la place de l'automobile en milieu urbain, est désormais remise en cause en raison de la concurrence croissante pour l'utilisation de cet espace et d'une demande accrue pour des espaces publics plus apaisés, agréables et végétalisés. De plus, la politique de stationnement constitue un incontournable des politiques de mobilité et un levier puissant pour faire évoluer les pratiques de déplacements.

Une politique de stationnement efficace doit donc gérer de manière optimale cet espace public en veillant à ce qu'il soit utilisé équitablement par tous les usager-ers. Elle doit également répondre aux enjeux de transition écologique et d'équité sociale, à travers une tarification et un zonage adaptés, ainsi que de nouvelles possibilités de stationnement pour les mobilités alternatives. Cela nécessite une libération de l'espace public pour ces nouveaux usages (auto-partage, trottinettes et vélos, transports en commun en site propre, recharge de voiture électriques...) et aménagements (plantation d'arbres, création d'espace verts, déminéralisation et infiltration des eaux de pluie, pistes cyclables, aménagement piétons, sécurisation des intersections pour les piétons et en particulier les enfants, terrasses pour les bars et restaurants, ...).

Si ces évolutions de la politique de stationnement sont nécessaires, elles doivent prendre en compte les besoins de stationnement en proximité des résident-es grenoblois-es. Dès lors, comment mieux articuler les différents types de stationnement ? Comment répondre au besoin de stationnement longue durée ? Comment libérer de l'espace public pour répondre aux nouveaux besoins de végétalisation, d'aménagement et mobilités alternatives ? Comment la politique de tarification et de zonage peut répondre à ces objectifs ? Comment améliorer la communication sur les possibilités de stationnement en ville ? Quelles actions envisagées pour lutter contre les « voitures ventouses » et les incivilités des voitures stationnées sur voirie ?

Ce sont autant de questions que cet atelier de projet se propose de poser collectivement et réfléchir à des pistes d'action pour améliorer la politique de stationnement à Grenoble, tout en garantissant une utilisation équitable de l'espace public pour tous les usager-es.

Dans le cadre de cet atelier de projet, seront ainsi discutés :

- ✓ **les enjeux d'aménagements urbain pour encourager l'évolution des mobilités et la libération d'espaces publics, dans l'objectif de répondre aux nouveaux besoins et améliorer la qualité de vie en ville.**
- ✓ **les alternatives possibles au stationnement sur voirie et les moyens pour lutter contre les incivilités commises sur les véhicules stationnés sur voirie.**
- ✓ **les enjeux tarifaires et de zonage en vue de répondre aux besoins de stationnement en proximité des résident-es et favoriser la rotation des véhicules dans les zones commerciales et au-delà.**

La politique de stationnement étant à l'interstice de nombreuses enjeux de politiques publiques (aménagement urbain, attractivité commerciale, plan de déplacement urbain, sécurité des piétons et des cycles, transition écologique, équité sociale, ...), le panel de citoyen-nes sera invité dès la première séance **à enrichir ces sujets de discussion, à partir de leurs propres usages et réflexions.**

Les sujets mentionnés dans cette note de cadrage ne sont donc pas limitatifs, à l'exception du périmètre concerné, à savoir la Ville de Grenoble et ses compétences dans le domaine de la voirie.

La redevabilité, *ce que la Ville s'engage à faire avec ces recommandations :*

- ces recommandations seront présentées en séance du Conseil municipal.
- la Ville s'engage à répondre à ces recommandations et à rendre compte auprès des membres de l'Atelier de projet de l'effet de leurs préconisations sur la politique municipale en matière de stationnement.
- le rapport présentant les préconisations issues de l'Atelier de projet sera disponible sur le site volontairesdegrenoble.fr

Définition des rôles :

Le Service VAC (Vie associative et citoyenne) se charge de mettre en place et de coordonner l'Atelier de projet « Pour une politique de stationnement à Grenoble garantissant une utilisation équitable de l'espace public » à Grenoble.

La Direction Alimentation, Nature, Cadre de Vie et Condition Animale (DANCVCA) apporte le contenu et tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du sujet par les membres de l'Atelier de projet. Elle accompagne le Service VAC dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

Les grandes étapes de l'Atelier de projet

1. Validation de la note de cadrage présentée par Gilles Namur et Annabelle Bretton.
2. Composition de la liste des personnes qualifiées à auditionner (6 à 8 personnes lors des 2^e et 3^e séances) : les Services Circulation et Réseaux Lumière (DANCVCA) et Vie associative et Citoyenne (VAC), sont invités à soumettre une liste de personnes à auditionner et à les prioriser. Le service VAC contacte les personnes figurant sur cette liste et, en fonction de leur disponibilité et de la priorisation, organise l'audition de ces personnes. Lors de la 1^{ère} séance, le panel de participant-es sera invité à compléter cette liste par d'autres personnes qu'ils souhaiteraient auditionner.

3. Composition du panel : l'atelier est composé de 36 grenoblois-es volontaires, dont au moins 24 personnes volontaires, âgées de 16 ans et plus et habitant Grenoble, et jusqu'à 12 personnes issues des Conseils citoyens indépendants.
4. Déroulement des 4 séances de travail de l'Atelier de projet
5. Accompagnement des porte-paroles du panel en vue de la présentation du rapport et des préconisations lors de la séance en Conseil municipal
6. Présentation en Conseil municipal des recommandations par les porte-paroles du panel, avec suspension de séance

Modalités de composition du panel citoyen

Pour rappel, le panel sera composé de 36 personnes, dont au moins 24 personnes volontaires, de 16 ans et plus, habitant Grenoble, et jusqu'à 12 personnes issues des Conseils citoyens indépendants.

- ✓ **Parmi les membres des 6 CCI (12 personnes maximum)**
 - Appel à 2 volontaires par CCI parmi les membres des 6 CCI de Grenoble, en leur demandant un équilibre homme/femme
 - Selon le nombre de membres des CCI volontaires et afin d'assurer la composition d'un panel de 36 personnes, un ré-équilibre pourra se faire en augmentant la part de personnes volontaires, hors CCI, représentées dans le panel.
- ✓ **Le recrutement des 24 personnes volontaires, tirées au sort, s'organisera selon 2 modalités:**
 - L'appel à volontaires sera diffusé via la communication de la Ville (réseaux sociaux, agenda, newsletter, ...) et des actions d'aller-vers sur des espaces publics ciblés (parcs et jardins, marchés et sorties d'école, structures jeunesse, MDH et quartiers prioritaires). L'inscription des personnes volontaires se fera par un formulaire en ligne sur la Plateforme participative de la Ville de Grenoble : volontairesdegrenoble.fr
 - Un Cabinet extérieur, le COHDA, sera missionné pour recruter un minimum 24 grenoblois-es volontaires, qui doivent répondre aux critères suivants : 4 personnes âgées de 18 à 30 ans pour chacun des 6 secteurs de Grenoble.
 - Le tirage au sort se tiendra la semaine du 19 octobre et devra tenir compte des critères ci-dessous. Les personnes tirées au sort seront prévenues par téléphone et recevront dans les jours suivants un courrier officiel d'invitation à l'Atelier de projet. Les personnes non retenues recevront un mail les remerciant de s'être portées volontaires et les invitant à participer aux prochains Ateliers de projet.
- ✓ **Chaque personne participante à cet atelier de projet, quel que soit l'origine de son recrutement (CCI ou tirage au sort), aura le même rôle ainsi qu'une parole équivalente tout au long de cet atelier de projet**
- ✓ **La composition du panel sera organisée selon les critères ci-dessous :**
 - Parité de genre
 - 6 personnes par secteur
 - Diversité dans les tranches d'âges, en cherchant à être au plus près de cette répartition (d'après les [chiffres de l'Insee-2020](#)) :

35 % de personnes étant âgées de 16 à 29 ans (soit 12 personnes sur le panel de 36)
41 % de personnes étant âgées de 30 à 59 ans (soit 15 personnes sur le panel de 36)
24 % de personnes étant âgées de 60 ans et plus (soit 9 personnes sur le panel de 36)

- Une représentation équilibrée entre ménages motorisés et non motorisés d'après l'enquête EMC2 ([Enquête Mobilité Grande région grenobloise](#), 2020) :
38 % de ménages non motorisés (soit 14 personnes sur le panel de 36)
62 % de ménages motorisés (soit 22 personnes sur le panel de 36)

Ce dernier critère servira de base de repêchage pour rééquilibrer le panel, à l'issue du tirage au sort sur les 3 premiers critères.

Afin de garantir le suivi de ces critères, les volontaires rempliront un formulaire en ligne leur demandant les informations suivantes :

femme/homme

adresse

âge

niveau de diplôme (critère non obligatoire, demandé à titre indicatif pour l'analyse des profils des participant-es à l'atelier)

propriétaire ou non d'un véhicule motorisé

moyen de transport au quotidien (critère non obligatoire, demandé à titre informatif)

Organisation des 4 séances :

- 1ère séance : Mardi 5 novembre de 18h à 20h30 (à la Maison de la Vie associative et citoyenne) En présence de Gilles Namur (adjoint Espaces publics - Nature en ville - Biodiversité et Fraîcheur), Annabelle Bretton (adjointe à l'Éducation populaire et à la Démocratie participative) et Pauline Vinay (Cheffe de projet Stationnement et service mobilité- Direction Alimentation, Nature, Cadre de Vie et Condition animale).

Cette séance a pour but de présenter aux participant-es :

- leur mandat et la redevabilité de la Ville vis-à-vis de leur travail
- le déroulé des séances
- tous les éléments d'informations qui leur permettront de comprendre le mandat et les actions déjà engagées par la Ville
- et d'enrichir le cadrage de cet atelier à partir des sujets portés par le panel

La séance sera dédiée aux présentations des élu-es (cadrage de l'atelier), ainsi qu'à l'audition de la Cheffe de projet Stationnement et service mobilité, Pauline Vinay.

À l'issue de cette 1ère séance, l'objectif est que les membres du panel puissent s'approprier le sujet et partager les premiers éléments de diagnostic partagé sur la question du stationnement en lien avec une utilisation équitable de l'espace public pour tous les usager-es à Grenoble. Le panel de citoyen-nes sera invité à compléter la liste des personnes qu'ils souhaitent auditionner lors des deuxième et troisième séances.

Lors de cette séance il s'agira également de présenter et valider avec le panel de citoyen-nes le contenu des séances à venir et la méthode proposée par le prestataire

- 2^e séance : Samedi 16 novembre de 9h à 14h (à la Maison de la Vie associative et citoyenne)
- 3^e séance : Samedi 30 novembre de 9h30 à 16h (à l'Hôtel de Ville)

Ces deux séances ont pour but de:

→ s'accorder, entre membres du panel, sur un diagnostic commun par rapport à la politique de stationnement et l'utilisation de l'espace public, et les enjeux identifiés dans le cadre de cet atelier.

→ approfondir la compréhension du sujet en auditionnant 6 à 8 personnes qualifiées (3-4 par séance) pour répondre aux questions des membres du panel

→ produire des préconisations collectives qui répondent au mandat et qui seront présentées en Conseil municipal

➤ 4^e séance : jeudi 12 décembre de 18h à 20h30 (à l'Hôtel de Ville)

En présence des élu-es Gilles Namur (adjoint Espaces publics - Nature en ville - Biodiversité et Fraîcheur et Annabelle Bretton (adjointe à l'Éducation populaire et à la Démocratie participative)

Cette dernière séance a pour but de présenter les réflexions du panel et d'échanger sur leurs recommandations, qui seront ensuite présentées en Conseil municipal.

Pour chaque séance :

→ Un service de garderie sera proposé.

→ Un repas sera proposé

→ L'animation de toutes les séances sera faite par un-e prestataire qui aura en charge la production d'un rapport final présentant la démarche, la synthèse des échanges et les préconisations finales (sur un modèle fourni par la Ville). Il sera particulièrement attentif à l'accueil des habitant-es issu-es du tirage au sort et à la mise en place d'un fonctionnement collégiale et démocratique tout au long de cet Atelier de projet.

La Ville de Grenoble se réserve le droit d'exclure toute personne participant à cet atelier qui ne respecterait pas ce fonctionnement collégial et démocratique. Tout manque de respect à l'encontre d'une personne participant à cet atelier est également sujet à une exclusion.

Budget

Les frais induits par l'Atelier de projet est porté par le service VAC, dans une enveloppe ne dépassant pas les 20 000€.

Agent-es affecté-es au projet :

Direction Alimentation, Nature, Cadre de Vie et Condition Animale : Pauline VINAY

Service Vie Associative et Citoyenne (VAC) : Fanny Simon et Boris Kolytcheff

Gilles Namur

Adjoint aux Espaces publics, Mobilités,
Nature en Ville, Biodiversité et Fraîcheur

Annabelle Bretton

Adjointe à l'Éducation populaire, Jeunesse
Vie associative et Démocratie participative